

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Sylvain DUMAS, Maire.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : M. DUMAS Sylvain, M. DENIZOT Stéphane, Mme DURAND Eliane, M. FORGERAIS Eric, Mme GARNIER Céline, M. GRESS Pierre, M. MORIN François, Mme MORIN Joëlle, M. PUTIN Patrice, Mme TRAVERS Christine, M. VADOT André,

Etaient Absents : M. CUENOT Jérôme, qui a donné pouvoir à Mme TRAVERS Christine  
M<sup>me</sup> JACQUOT Fanny qui a donné pouvoir à M. DUMAS Sylvain  
M. OUCHEM Fathi qui a donné pouvoir à M. VADOT André  
M. CYPRES Lucas, excusé

Une minute de silence est observée pour rendre hommage à Samuel PATY.

## **1- Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur FORGERAIS Eric est nommé secrétaire de Séance.

## **2- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 août 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 28 août 2020.

## **3- Point sur les finances**

Madame GARNIER Céline présente la situation financière au 23 octobre 2020 de l'exercice 2020 : en section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 356 405,21€ et les recettes à 440 315,00 €. En section d'investissement, les dépenses sont de 57 613,22 € et les recettes s'établissent à 105 806,22 €.

## **4- Contrat des risques statutaires du personnel territorial (délibération)**

Monsieur le Maire fait part aux élus que le contrat d'assurances des risques statutaires du personnel territorial arrive à échéance au 31 décembre 2021. Celui-ci garantit les risques financiers encourus par la Commune à l'égard de son personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité ou d'accidents imputables ou non au service et en cas de maladie. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Les conseillers, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le Centre de Gestion de Saône et Loire de rechercher pour son compte une convention d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées. Cette convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail et maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité, paternité.

Si la commune le confirme, cette convention prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 4 ans. Les élus autorisent monsieur le Maire à signer la convention en résultant.

## **5- Désignation des représentants de la CLECT (délibération)**

Monsieur le maire fait part aux élus qu'ils doivent désigner des délégués pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de Charges (CLECT) a pour mission d'établir les rapports portant évaluation des transferts de charges liées aux transferts de compétences entre le GRAND CHALON et ses communes membres.

Par délibération du 16 juillet 2020, le GRAND CHALON a approuvé le règlement intérieur de la CLECT.

Conformément à l'article 2 du règlement portant sur le nombre et la répartition des sièges au sein de la CLECT, chaque commune membre du GRAND CHALON dispose d'un siège, pour lequel elle désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant ; la Ville centre, Chalon, dispose quant à elle de deux sièges. Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales, il convient de procéder au vote à scrutin secret, à la majorité absolue, mais le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à scrutin secret pour désigner ses représentants et nomme Mme Céline GARNIER en tant que représentant titulaire et M. Sylvain DUMAS en tant que représentant suppléant appelés à siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du GRAND CHALON.

## **6- Modification du règlement intérieur du cimetière (délibération)**

Madame GARNIER Céline rappelle aux Conseillers que la commune s'est dotée d'un logiciel cimetière afin d'optimiser la gestion de celui-ci (emplacements, renouvellements de concessions...). Elle rappelle également que le règlement du cimetière a été modifié le 10 janvier dernier afin de préciser la procédure à suivre concernant l'exécution les travaux des entreprises funéraires.

Suite à des demandes d'usagers, il apparait nécessaire de préciser la réglementation concernant la gravure du pupitre du jardin du souvenir. Après en avoir délibéré, les conseillers, à l'unanimité, valident le nouveau règlement du cimetière. Celui-ci leur avait été transmis par mail précédemment afin qu'ils prennent connaissance des modifications proposées.

## **7- Travaux salle polyvalente (délibération)**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que lors de la réunion de Conseil Municipal du 28 août dernier, ils avaient validé les travaux d'aménagement de la salle polyvalente avec notamment la création d'un coin laverie vaisselle.

Des devis ont été demandés pour un coût total des travaux estimé à 6 695 € HT soit 8 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et sollicite l'attribution d'une subvention de 50 % du montant HT des travaux auprès du GRAND CHALON au titre du Fonds de relance de l'investissement public local.

Les travaux débuteront début novembre pour une durée de 1 mois environ.

## **8- Ruissellement des eaux pluviales – secteur BOUBOUHARD (délibération)**

Monsieur le maire rappelle aux élus qu'une étude globale de ruissellement a été conduite sous l'égide du GRAND CHALON en 2017 afin d'identifier les travaux d'aménagements à réaliser

pour protéger la commune du risque d'inondation. Différents aménagements ont été proposés sur le secteur « Boubouhard » :

- ralentissement et amélioration des capacités d'évacuation « rue du Boubouhard » avec la mise en place de fossés à redents à la place des fossés existants, remplacement de canalisations
- réouverture d'un fossé existant, mise en place de d'un fossé à redents et installation d'une mare tampon aménagée de façon paysagère « rue Roussot ».

Le coût de ces travaux pour la commune est estimé à 142 000 HT. Un fonds d'aide aux communes a été créé en 2019 et reconduit en 2020 avec une enveloppe totale de 300 000 € de subventions. Les dossiers de demande doivent être envoyés avant le 6 novembre prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les travaux d'aménagement cités ci-dessus, autorise M. le Maire à choisir un maître d'œuvre pour réaliser les consultations, le suivi du marché ainsi que la réalisation des travaux d'aménagement et sollicite l'attribution d'une subvention à hauteur de 80 % des travaux HT auprès du GRAND CHALON au titre du Fonds d'aide aux communes (Région-Département-Agglomération).

## **9- Mutuelle pour les habitants**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune a effectué des démarches afin de proposer une mutuelle aux habitants de la commune. Après avoir étudié plusieurs mutuelles, la commune a choisi de présenter la mutuelle EPC aux habitants intéressés. Une réunion d'informations aura lieu le 29 octobre 2020 à la salle polyvalente.

## **10- Tarification du SIVU THALIE ENFANCE JEUNESSE**

Monsieur Sylvain DUMAS informe les élus que lors de la réunion du SIVU THALIE ENFANCE JEUNESSE du 07 octobre dernier, il a été question d'une modification des tarifs du centre de loisirs.

En effet la Caisse d'Allocations Familiales de Saône et Loire a mis en place une nouvelle bonification pour les accueils de loisirs de 0,25 €/heure - enfant. Cette nouvelle bonification autorisera la fixation un tarif spécifique pour les enfants venant des communes extérieures ce qui n'était permis auparavant par la CAF. Le comité syndical du SIVU est favorable pour l'instauration de nouveaux tarifs pour les enfants venant des communes extérieures mais souhaitait avoir l'aval des conseils municipaux des communes membres avant d'entériner cette décision.

<b>Proposition de tarifs pour les enfants venant des communes extérieures</b>				
Quotient familial	Journée	½ journée + repas	½ journée	Forfait Hebdo Repas
< 500	6€60	4€40	2€20	28€50
501-600	8 €	5€30	2€70	35€50
601-655	10 €	6€65	3€30	45€50
656-720	12 €	8 €	4 €	55€50
721-810	14€50	9€70	4€80	68 €
+ de 810	17 €	11€35	5€60	80€50

Après discussion, les conseillers prennent acte de ces nouveaux tarifs et valident cette proposition.

## **11- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le Plan Communal de Sauvegarde a été approuvé lors de la séance du Conseil Municipal du 6 décembre 2013 et mis à jour le 12 janvier 2018.

Ce plan regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, il convient de mettre à jour les moyens humains et techniques du plan de sauvegarde.

Après avoir pris connaissance de ce document et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde tel qu'il est présenté et autorise monsieur le Maire à transmettre les éléments du plan communal de sauvegarde aux différents services concernés et à signer tous documents concernant cette affaire.

## **12- QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le maire présente aux élus le compte rendu de concession de GRDF de l'année 2019. 150 logements sont raccordés au réseau GAZ dont 4 nouveaux raccordements pour l'année dernière. La longueur totale de canalisation gaz sur FARGES s'élève à 5,97 km dont la commune est propriétaire. 132 compteurs communicants GASPAS ont été installés depuis 2017. Les conseillers prennent acte de ce rapport, celui est consultable en mairie.
- Monsieur le maire a participé le 19 octobre dernier à une réunion concernant le forage du Nainglet. Les essais de pompages effectués depuis 2016 sont concluants. Une étude de faisabilité sur les modes de traitement des eaux du forage est en cours. Le GRAND CHALON doit entreprendre des démarches administratives : consultation de l'ARS et d'un hydrogéologue agréé afin de décider des suites à donner au projet. Monsieur DUMAS a réitéré son désaccord sur ce forage et notamment sur les incidences environnementales qui en découleraient (assèchements des nappes d'eau, de la forêt, risque de fissures sur les habitations.). Il rappelle aux élus que l'alimentation du réseau d'eau du GRAND CHALON se fait uniquement via la nappe phréatique de la Saône et que le GRAND CHALON souhaite diversifier l'apport en eau potable sur l'Agglomération Chalonnaise, ce qui paraît effectivement indispensable. D'autres solutions existent, qui n'ont pas été explorées.
- Le déploiement de la fibre est en cours sur Farges, tous les quartiers seront, à terme, desservis. Les travaux ont pris du retard avec la crise sanitaire et il n'y a pas de date connue pour la fin de ceux-ci.
- Monsieur Pierre GRESS rappelle aux élus que le contrat auprès de la société IPNEOS, opérateur téléphonie/internet de la mairie arrivait à son terme. Suite à la consultation lancée auprès d'opérateurs, c'est la société ADISTA qui a été choisie comme prestataire TELECOM à compter de novembre 2020.
- Les conseillers municipaux, membres des commissions du GRAND CHALON sont les suivants :
  - Solidarité : Christine TRAVERS et Eliane DURAND
  - Vivre l'intercommunalité : Céline GARNIER
  - Transition écologique et énergétique : François MORIN

- Développement de l'attractivité : Sylvain DUMAS. M. Dumas sera vice-président de cette commission et donc membre du groupe de consultation sur la gouvernance de l'agglomération.
- Les membres de la commission « Fleurissement » se réuniront le 26 octobre prochain afin d'effectuer les plantations d'automne avec l'agent technique. Des sapins seront posés « Grande Rue » pour les fêtes de fin d'année.
- Les membres du CCAS se sont réunis le 14 octobre dernier. La société « ESPRIT GOURMET » a été choisie comme fournisseur pour les colis de Noël des personnes âgées de la Commune. 50 colis sont à remettre (30 individuels et 20 doubles). La remise des colis sera effectuée en fonction du contexte sanitaire en vigueur.
- Les articles du FARG'INFOS de janvier seront listés lors de la prochaine réunion de conseil. Le choix d'un prestataire pour la conception du bulletin municipal est annulé. Le tarif des prestations proposées par les entreprises est trop élevé. M. Pierre GRESS continuera la mise en page du bulletin municipal.

Prochaines réunions :

Conseil Municipal : vendredi 4 décembre à 18H30  
vendredi 15 janvier 2021 à 18H30  
vendredi 26 mars 2021 à 18H30  
vendredi 7 mai 2021 à 18H30  
Vendredi 2 juillet 2021 à 18H30

Sous réserve des conditions sanitaires :- Vœux de la municipalité : samedi 9 janvier 2021  
- Journée citoyenne : samedi 29 mai 2021



Le Maire  
Sylvain DUMAS

